

Versez votre taxe d'apprentissage à Montpellier SupAgro, un choix pour l'avenir

Madame, Monsieur,

Soutenez les actions d'un grand établissement d'enseignement supérieur et de recherche en sciences agronomiques en affectant votre [taxe d'apprentissage](#) à Montpellier SupAgro.

En choisissant Montpellier SupAgro, vous devenez notre partenaire et vous **investissez dans nos projets pédagogiques pour l'avenir de votre secteur et de votre entreprise.**

[La plaquette](#) vous permettra de découvrir notre établissement et de trouver les modalités de versement de la Taxe.

Notre établissement est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage dans le hors quota pour la catégorie B.

Pour **verser la taxe d'apprentissage à Montpellier SupAgro**, il vous suffit de l'indiquer clairement à votre organisme de collecte (OCTA). Vous trouverez ci-joint une **promesse de versement** avec nos habilitations à agraffer à cette déclaration.

N'hésitez pas à contacter Matthieu Vezolles ou Cathy Mouls (tél 04 99 61 31 51 ou taxe-apprentissage@supagro.inra.fr) pour toutes vos questions concernant votre versement.

Nous vous remercions par avance de votre soutien.

Très cordialement,

Montpellier SupAgro
2 place Pierre Viala
34060 Montpellier Cedex 2

NB : cette année vous pouvez verser votre QUOTA en indiquant CFA ENSUP LR - Montpellier SupAgro avec le code UAI du CFA : 0342338G